

La diplomatie liégeoise de Louis XI au miroir des sources narratives contemporaines¹

Force est de le constater : l'historiographie dédiée à la diplomatie française à travers les âges, tout particulièrement celle en langue française, reste encore, à ce jour, fort indigente. Bien sûr, au firmament de ce domaine de recherches brillent de mille feux les divers ouvrages de Lucien Bély, consacrés aux aspects modernes de cette question, je pense en particulier, parmi d'autres, à ses *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV* ou au tout récent *Art de la paix en Europe*², d'importants volumes aujourd'hui rejoints, par exemple, par celui de Jean-Michel Ribera, intitulé *Diplomatie et espionnage. Les ambassadeurs du roi de France auprès de Philippe II. Du traité du Cateau-Cambrésis (1559) à la mort d'Henri III (1589)*³, ou encore par *Au service du Roi catholique. « Honorables ambassadeurs » et « divins espions ». Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, d'Alain Hugon⁴. Concernant la période médiévale, l'on ne peut guère retenir, au cours des dernières années, que les études très stimulantes de Françoise Autrand et/ou de Philippe Contamine⁵, des textes

1 — Pour l'élaboration du présent article, j'ai bénéficié de l'aide de Messieurs Gaylord BONNAFOUS (Université Charles-de-Gaulle – Lille 3), Jonathan DUMONT (Université de Liège), Jean-Vincent JOURD'HEUIL (Université de Bourgogne), C. MASSON (F.N.R.S./ Université de Liège) et Bertrand SCHNERB (Université Charles-de-Gaulle – Lille 3). Je les en remercie très chaleureusement.

2 — Le premier, Paris, 1990, et le second, sous-titré *Naissance de la diplomatie moderne, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, 2007.

3 — Paris, 2007.

4 — Madrid, 2004.

5 — Voir notamment : F. AUTRAND, « La paix impossible : les négociations franco-

auxquels l'on s'en voudrait de ne pas associer les travaux récents d'Éva Pibiri sur la diplomatie à la cour de Savoie⁶. Reste que, aux côtés des États bourguignons des ducs Valois, nantis notamment d'un collectif paru il y a quelques années sur *Arras et la diplomatie européenne*⁷, des très précieux synthèse et répertoire prosopographique consacrés par Christian de Borchgrave⁸ aux diplomates

anglaises à la fin du XIV^e siècle », « *Nicopolis, 1396-1996* ». *Actes du Colloque international organisé par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon et le Centre national de la recherche scientifique, Dijon, Conseil régional de Bourgogne, 18 octobre 1996*. Textes publiés par J. PAVIOT et M. CHAUNEY-BOUILLOT, *Annales de Bourgogne*, t. 68, 1996, p. 11-22. – ID., « L'enfance de l'art diplomatique. La rédaction des documents diplomatiques en France, XIV^e-XV^e siècles », *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge – Temps modernes*, éd. L. BÉLY, coll. I. RICHEFORT, Paris, 1998, p. 207-224. – ID., « Les artisans de paix face à l'État. La diplomatie pontificale et le conflit franco-anglais au XIV^e siècle », *Guerre et concurrence entre les États européens du XIV^e au XVIII^e siècle*, sous la dir. de P. CONTAMINE, Paris, 1998, p. 305-337. – ID., « Y a-t-il des "affaires étrangères" dans la France des XIV^e et XV^e siècles? », *Auswärtige Politik und internationale Beziehungen im Mittelalter (13. bis 16. Jahrhundert)*, éd. D. BERG, M. KINTZINGER et P. MONNET, Bochum, 2002, p. 23-29. – ID., « Jean de Berry, un diplomate de carrière », *ibid.*, p. 259-269. – ID., « L'écrit et l'oral dans les négociations diplomatiques entre France et Angleterre, XIV^e et XV^e siècle », *Négociier au Moyen Âge. Actes du Colloque tenu à Barcelone du 14 au 16 octobre 2004*, éd. M. T. FERRER MALLOL, J.-M. MOEGLIN, S. PÉQUIGNOT et M. SÁNCHEZ MARTÍNEZ, Barcelone, 2005, p. 303-319. – P. CONTAMINE, « Les rencontres au sommet dans la France du XV^e siècle », *Im Spannungsfeld von Recht und Ritual. Soziale Kommunikation in Mittelalter und Früher Neuzeit*, éd. H. DUCHHARDT et G. MELVILLE, Cologne-Weimar-Vienne, 1997, p. 273-289. – ID., « 1445 : Charles VII et l'art de la négociation », *Négociier au Moyen Âge*, p. 321-347. – F. AUTRAND et P. CONTAMINE, « Remarques sur les alliances des rois de France aux XIV^e et XV^e siècles. La forme et le fond », *L'Europe des Traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, sous la dir. de L. BÉLY, coll. I. RICHEFORT, Paris, 2000, p. 83-110. Voir également, dernièrement, EID., « Naissance de la France : naissance de sa diplomatie. Le Moyen Âge », *Histoire de la diplomatie française*, Paris, 2005, p. 39-156. Voir encore I. LE BIS, « Pratique de la diplomatie. Un dossier d'ambassadeurs français sous Charles VI (1400-1403) », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1985-1986, p. 97-214. Autre travail de P. Contamine mentionné n. 9.

6 — *En voyage pour Monseigneur. Ambassadeurs, officiers et messagers à la cour de Savoie (1370-1465)*, 2 vol., Thèse de doctorat inédite, Université de Lausanne, 2006, sous presse, à laquelle s'ajoutent : ID., « Être reçu à cour : l'accueil des ambassadeurs étrangers par les ducs Amédée VIII et Louis de Savoie », *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia fra tardo medioevo e prima età moderna*, éd. P. BIANCHI et L. C. GENTILE, Turin, 2006, p. 77-92. – ID., *En ambassarie devers le roi des Romains. Les émissaires du duc Amédée VIII vers l'empereur Sigismond, La Suisse occidentale et l'Empire. Actes du colloque de Neuchâtel des 25-27 avril 2002, organisé par l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, le Centre de droit privé de l'Université de Lausanne et la Société d'histoire de la Suisse romande*, éd. J.-D. MOREOD, D. TAPPY, C. THÉVENAZ MODESTIN et F. VANNOTTI, Lausanne, 2004, p. 289-309. – ID., « À la recherche d'une épouse. Ambassades et voyages autour des fiançailles d'Annabelle d'Écosse et de Louis de Savoie, comte de Genève (1444-1445) », *L'itinérance des seigneurs (XIV^e-XV^e siècles). Actes du colloque international de Lausanne et Romainmôtier, 29 novembre-1^{er} décembre 2001*. Études publiées par A. PARAVICINI BAGLIANI, É. PIBIRI et D. REYNARD, Lausanne, 2003, p. 123-171. – ID., « Entre pâtisseries et prostituées. Une ambassade savoyarde à Lyon en 1439 », *Revue historique vaudoise*, 1999, p. 47-56.

7 — *Sous-titré XIV^e-XV^e siècles*, éd. D. CLAUZEL, C. GIRY-DELOISON et C. LEDUC, Arras, 1999.

8 — *Diplomaten en diplomatie onder hertog Jan zonder Vrees. Impact op de Vlaamse politieke situatie*, Courtrai-Heule, 1992. – *Ibid. Bijlagen*, Bruxelles, 1992. Voir encore, du même auteur, « De technische aspecten van de Bourgondische diplomatie onder hertog Jan

et à la diplomatie sous Jean sans Peur et, prochainement, de l'ouvrage tiré de la thèse de doctorat d'Anne-Brigitte Spitzbarth, portant sur le même sujet, mais pour le principat de Philippe le Bon⁹, le royaume de France apparaît encore, pour l'heure et pour une étude approfondie dans ces domaines, comme un immense vignoble qui ne demande qu'à être vendangé. Tout spécialement, la diplomatie durant le règne de celui auquel est voué le présent volume, Louis XI, mériterait à coup sûr de plus amples développements que ceux proposés par les quelques rares articles, certes suggestifs, mais aussi nécessairement parcellaires, qui lui ont été voués au fil du temps¹⁰. C'est une contribution bien modeste¹¹ à la thématique des rouages diplomatiques mis en œuvre durant le règne de Louis XI et, accessoirement, de leurs correspondants liégeois à même époque que je souhaite livrer ici, cette étude m'offrant la possibilité, par ailleurs, de décrire quelque peu l'image que les chroniqueurs liégeois, l'un d'eux en particulier, le plus autorisé d'entre eux, en l'occurrence, se faisaient d'un roi de France dont l'histoire, à tort ou à raison, a souvent fait sa tête de Turc. Mais, avant d'en venir à ces mécanismes, il me faut esquisser à grands traits ces affaires liégeoises dans lesquelles Louis XI ne cessera de mettre son grain de sel.

* * *

Lorsqu'il succède à Charles VII, en 1461, Louis XI se trouve confronté à un prince-évêque de Liège, Louis de Bourbon¹² en

zonder Vrees (1404-1419) », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 73, 1995, p. 287-318. – « Diplomates et diplomatie sous le duc de Bourgogne Jean sans Peur », *Les Relations entre États et principautés des Pays-Bas à la Savoie (XIV^e-XVII^e siècles)*, éd. J.-M. CAUCHIES, *Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes (XIV^e-XVII^e siècles)*, t. 32, *Rencontres de Montbéliard (26 au 29 septembre 1991)*, 1992, p. 31-47.

9 — À paraître, Turnhout, Brepols, coll. *Burgundica*. En attendant, voir <http://ambassadeurs.plb.free.fr/> (accès restreint). Voir aussi B. SCHNERB, « Les ambassadeurs bourguignons sous le principat de Philippe le Bon », *Auswärtige Politik und internationale Beziehungen*, p. 223-231.

10 — A. DEGERT, « Louis XI et ses ambassadeurs », *Revue historique*, t. 154, 1927, p. 1-19. – P. CONTAMINE, « Méthodes et instruments de la diplomatie française. Louis XI et la régence des évêchés bretons (1462-1465) », *Des pouvoirs en France 1300/1500*, Paris, 1992, p. 147-167 (reprod. de *Nottingham Medieval Studies*, t. 25, 1981, p. 52-72). Quelques pages dans J. FAVIER, *Louis XI*, Paris, 2001, p. 282-291.

11 — Et, bien évidemment, nullement exhaustive, car elle ne tient pas compte de l'ensemble de la documentation inédite et, on l'a dit, porte davantage sur l'envoi d'ambassadeurs français en terre liégeoise que sur celui d'émissaires des divers corps politiques principautaires à la cour de Louis XI.

12 — Sur ce prince, voir P. HARSIN, *La Principauté de Liège à la fin du règne de Louis de Bourbon et sous celui de Jean de Hornes (1477-1505)*, Liège, 1957, p. 31-166. – F. VRANCKEN, *Recherches sur la biographie de Louis de Bourbon, évêque et prince de Liège*, 2 vol., mém. de lic. en Histoire dactyl., Université de Liège, 1980-1981.

l'occurrence, qui se révélera parfaitement inféodé à ses oncle et cousin les ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Hardi, et ce malgré d'étroites attaches familiales entre Bourbon et Valois de France et des relations globalement harmonieuses entre ces derniers, tout au moins par intermittence. À n'en pas douter, le pragmatisme politique et la peur seront des facteurs déterminants dans un choix qui fut également celui des autres princes liégeois du xv^e siècle, tous confrontés aux politiques ambitieuses d'un Bourguignon auquel ils ne cessent de quémander un soutien politique et militaire proprement vital¹³. Les contacts entre le prélat liégeois et le roi de France seront dès lors assez sporadiques. L'on ne pourra cependant s'empêcher de concevoir quelque étonnement lorsque l'on aura précisé que tout un faisceau de présomptions porte tout naturellement à croire que, en 1477, Louis XI fomenta le meurtre de son homologue liégeois¹⁴, une tentative d'assassinat d'État qui avorta, certes, mais pour mieux réussir, cinq années plus tard, en 1482, le crime ayant été commis, parachévé ou tout au moins instigué par un soudard dont le roi de France avait fait une créature à sa solde, un de ses conseillers-chambellans dont il avait acheté le soutien à un prix de plus en plus fort : Guillaume de la Marck, le Sanglier des Ardennes¹⁵. C'est donc principalement sur les Liégeois et sur leurs meneurs, celui que je viens d'évoquer brièvement, mais aussi Rasse de Heers¹⁶, autre *condottiere* bien connu, que Louis XI focalisera son action, une action toute de promesses politiques et militaires non tenues au gré de laquelle il trahira à maintes reprises la confiance de

13 — Sur ce qui précède, voir A. MARCHANDISSE, « Le prince-évêque Louis de Bourbon et le Sanglier des Ardennes Guillaume de la Marck, deux victimes d'assassinats politiques à la fin du xv^e siècle liégeois », *Mourir pour des idées*. Textes réunis et présentés par C. CAZANAVE et F. MARCHAL-NINOSQUE, Besançon, 2008, p. 57-87. — Id., « Une tentative d'assassinat du prince-évêque de Liège Louis de Bourbon par le roi de France Louis XI (1477) ? », *L'Envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignons et liégeois*, éd. J.-M. CAUCHIES et A. MARCHANDISSE, *Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes (XIV^e-XVII^e siècles)*, t. 48, *Rencontres de Liège (20 au 23 septembre 2007)*, 2008, p. 177-193.

14 — *Ibid.*

15 — Sur ce personnage, outre HARSIN, *op. cit.*, voir O. VERSCHUEREN, *Guillaume de la Marck (ca 1485). Un condottiere dans le pays mosan à la fin du Moyen Âge*, Mém. de Lic. en Histoire dactyl., Université de Liège, 1992-1993. — J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la Maison de la Marck y compris les Clèves de la seconde race*, Liège, 1898, p. 193-204. — J. STINISSEN, « De heren van Peer en Lummén. De Van der Marcken van 1351 tot ca 1500. Vervolg », *Limburg*, t. 69, 1990, p. 31-47. — C. GAIER, « À propos d'un anniversaire : la valeur militaire du "Sanglier des Ardennes" », *Revue belge d'Histoire militaire*, t. 26, 1985, p. 1-7. Voir encore, dernièrement, la fresque d'O. DE TRAZEGNIES, *Le lis et le Sanglier. Louis de Bourbon et Guillaume de La Marck (1456-1492)*, Bruxelles, 2008.

16 — À son propos, voir tout spécialement G. XHAYET, « Raes de Heers, un *Condottiere* liégeois du xv^e siècle », *Le Moyen Âge*, t. 93, 1987, p. 409-442. — Id., *Réseaux de pouvoir et solidarités de parti à Liège au Moyen Âge (1250-1468)*, Genève, 1997, *passim*.

ses interlocuteurs. Il n'est guère douteux que, de son implication dans les affaires liégeoises, Louis XI, pour sa part, se rappela pour l'essentiel quelques mésaventures fatalement tenues pour des crimes imprescriptibles. Est assurément de ceux-là l'épisode de Péronne, au cours duquel Charles, alors en pleine négociation avec Louis XI, croit pouvoir tenir pour certaine la rumeur selon laquelle, au même moment, Louis de Bourbon, l'évêque de Tricarico Onofrio de Santa-Croce, à qui Rome avait donné mission de rétablir la paix entre le prélat liégeois et ses ouailles, et même le lieutenant du duc, Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, ont tous été massacrés et Louis XI s'est rendu complice de ces forfaits : ses ambassadeurs ont été vus sur les lieux ! Ivre de rage, le duc décide alors incontinent d'anéantir la cité rebelle, avec la bénédiction d'un roi de France épouvanté, qui, plutôt que de passer par le fil de l'épée ducale, préfère abandonner et donc gruger les Liégeois. Dans la foulée, Louis XI se verra forcé d'accompagner le duc à Liège et sera bien prêt de passer de vie à trépas alors que les opérations militaires n'avaient même pas commencé. En effet, dans la nuit du 29 au 30 octobre, une escouade formée de plusieurs centaines de patriotes liégeois, les 600 Franchimontois selon la tradition, s'introduisit subrepticement dans le campement bourguignon installé près de la porte Sainte-Walburge. *In extremis*, les princes échapperont à la mort ou tout au moins à une capture synonyme de rançon et de reddition¹⁷.

Le quotidien des relations franco-liégeoises n'est évidemment pas fait de ces seuls événements dramatiques ; l'essentiel tient à un ensemble de contacts diplomatiques que je me propose à présent d'examiner.

Il importe tout d'abord de préciser que la quinzaine de missions diplomatiques importantes que le roi de France envoya durant son règne dans le pays de Liège a pour destinataires quasi exclusifs la population liégeoise et ses principaux leaders¹⁸. En faisant des

17 — L'on se reportera, sur ce qui précède, notamment pour le détail des sources, à A. MARCHANDISSE, I. VRANCKEN-PIRSON, J.-L. KUPPER, « La destruction de la ville de Liège (1468) et sa reconstruction », *Destruction et reconstruction de villes, du Moyen Âge à nos jours. Actes du 18^e Colloque international de Spa, 10-12.IX.1996*, Bruxelles, 1999, p. 69-96, en particulier p. 78 n. 35. Voir encore A. MARCHANDISSE et G. COURA, « Les lendemains des guerres burgondo-liégeoises du xv^e siècle », *Actes du Colloque Lendemain de guerre... Réflexions sur « L'après » de l'Antiquité au monde contemporain : les hommes, l'espace et le récit, l'économie et le politique, Université de Cergy-Pontoise, 9-11 octobre 2008*, sous la dir. de V. TOUREILLE et F. PERNOT, sous presse.

18 — Les principales se révèlent dans les sources suivantes : ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, éd. C. DE BORMAN, Liège, 1902, p. 88-89. — JEAN DE LOOZ, « Chronicon rerum gestarum ab anno MCCCCLV ad annum MDXIV », éd. P. F. X. DE RAM, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège, sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne, 1455-1505*, Bruxelles, 1844, p. 15-16 (janv.-mars 1463, ambassade au prince et aux Liégeois ; en déc.

pour Jean de Looz, qui parle d'une ambassade de quatre mois) ; ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 98-99. – JEAN DE LOOZ, *Chronicon*, p. 21. – GEORGE CHASTELAIN, *Chronique*, éd. J. B. M. C. KERVYN DE LETTENHOVE, t. 5, 1464, 1466-1468, 1470, Bruxelles, 1864, p. 16-17 (juin ou juill. 1464, ambassade aux Liégeois, de Tristan l'Hermitte) ; ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 113-115, 119. – Annotations sur les années 1401 à 1506, éd. S. BALAU et É. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. 2, Bruxelles, 1931, p. 258-259. – JEAN DE WAVRIN, *Recueil des croniques et anciennes istories de la Grant Bretagne, a présent nommé Engleterre*, éd. W. HARDY et E. L. C. P. HARDY, t. 5, Londres, 1891, p. 494-495. – *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. 2, 1450-1482, éd. S. BORMANS, Namur, 1881, p. 93-95. – Extraits des comptes communaux de la ville [de Dinant], *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. 8, éd. D. D. BROUWERS, Namur, 1908, p. 43. – LOUIS XI, *Lettres*, éd. J. VAESSEN et É. CHARAVAY, t. 2, 1461-1465, Paris, 1885, p. 277-278. – A. MARCHANDISSE, « Entre défiance et amitié... Des relations politiques, diplomatiques et militaires tourmentées entre le roi de France et le prince-évêque de Liège au bas Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles) », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 164, 1998, p. 121-127. – Texte de la lettre de commission datée du 21 avr. 1465, conservé en original à PARIS, Bibliothèque nationale de France (= BnF), ms. fr. 20977, fol. 597 ; voir R. DE MAULDE LA CLAVIÈRE, *La Diplomatie au temps de Machiavel*, t. 2, Paris, 1892, p. 104 n. 1. – *Collections de documents inédits concernant l'Histoire de Belgique*, éd. L.-P. GACHARD, t. 2, Bruxelles, 1834, p. 197 (mai-juin 1465, ambassade aux Liégeois, de Louis de Laval, seigneur de Châtillon, et consorts) ; ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 120 (août 1465, ambassade aux Liégeois, de Pierre Jodii) ; GEORGE CHASTELAIN, *Chronique*, t. 5, p. 220 n. 1. – THOMAS BASIN, *Histoire de Louis XI*, t. 3, 1477-1483, éd. C. SAMARAN et M.-C. GARAND, Paris, 1972, p. 214-215. – LOUIS XI, *Lettres*, t. 3, p. 1-2. – *Régestes de la Cité de Liège* (= R.C.L.), éd. É. FAIRON, t. 4, Liège, 1939, p. 156-156. – *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. 2, p. 147-148. – *Collections de documents inédits*, t. 2, p. 229-230. – *Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI et François Sforza*, éd. B. DE MANDROT, t. 4, 1465-1466, Paris, 1919, p. 30-31, 122 (oct.-nov. 1465, une ou plusieurs ambassades aux Liégeois, notamment de Jeannot de Sainte-Camelle) ; PARIS, BnF, ms. fr. 32511, fol. 253^u, d'après P. HARSIN, « Liège entre France et Bourgogne au XV^e siècle », *Liège et Bourgogne. Actes du Colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, Paris, 1972, p. 232 n. 161 (oct. 1466, ambassade aux Liégeois, d'Hector d'Ussel) ; ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 161. – JEAN DE LOOZ, *Chronicon*, p. 46-47. – JEAN DE ROYE, *Journal connu sous le nom de chronique scandaleuse*, éd. B. DE MANDROT, t. 1, Paris, 1894, p. 168 (févr.-mars 1467, ambassade à l'évêque et aux Liégeois, de Louis Raghier) ; L.-P. GACHARD, « *Analectes historiques* », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 2^e sér., t. 8, 1856, p. 98-102. – R.C.L., t. 4, p. 223-230. – JEAN DE ROYE, *Chronique scandaleuse*, t. 1, p. 184 n. 1 (juil.-août 1467, ambassade aux Liégeois, d'Antoine de Chabannes et consorts) ; ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 175, 177, 179, 180. – JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. D. D. BROUWERS, t. 1, Liège, 1905, p. 228, 245-246. – GEORGE CHASTELAIN, *Chronique*, t. 5, p. 326-327. – JEAN DE WAVRIN, *Recueil des croniques*, t. 5, p. 556. – PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, éd. J. BLANCHARD, t. 1, Genève, 2007, p. 98 (voir aussi éd., prés. et trad. J. DUFOURNET, t. 1, *Livres I-III*, Paris, 2007, p. 188-189, tout particulièrement pour sa très riche annotation). – PARIS, BnF, ms. fr. 20685, ff. 419 et 447, d'après HARSIN, « Liège entre France et Bourgogne », p. 239 n. 198 et 199. – JEAN DE BRUSTHEM, *Chronique*, éd. BALAU et FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. 2, p. 113 (oct. 1467, ambassade aux Liégeois, de François Royer) ; PARIS, BnF, ms. fr. 20685, p. 434, d'après HARSIN, « Liège entre France et Bourgogne », p. 240 n. 207 (1468, ambassades aux Liégeois, de Jean Cholet, seigneur de la Chelotière) ; ONUFRIUS, *Mémoire sur les affaires de Liège (1468)*, éd. S. BORMANS, Bruxelles, 1885, p. 104-105. – PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, éd. BLANCHARD, t. 1, p. 123, 125, 126 (éd., prés. et trad. DUFOURNET, t. 1, p. 228-233) (av. fin sept.-oct. 1468, ambassade aux Liégeois de messagers et de religieux) ; ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 249. – Extraits des comptes communaux de la ville [de Dinant], p. 65 (août-septembre 1477, ambassade aux Liégeois) ; U. PLANCHER, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. 4, Dijon, 1781, Preuves, p. CCCLXXVII-CCLXXIX. – LOUIS XI, *Lettres*, t. 6, p. 306-310 (janv. 1478, ambassade de Thierry de Lenoncourt et consorts) ; R.C.L., t. 4, p. 404 (avr. 1478, ambassade de Jean d'Albret et consorts, recevant les représentants de l'évêque) ; ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 266-267 (mai-juin 1482, ambassade

Liégeois ses interlocuteurs, Louis XI choisissait de prendre langue non pas avec un autre chef d'État, en l'occurrence le prince-évêque Louis de Bourbon, mais avec des opposants au pouvoir de ce dernier. Ainsi donc, alors qu'il dénia à tous ses grands feudataires, à la tête d'importantes principautés, les ducs de Bourgogne et de Bretagne mis à part, le droit de mettre en œuvre une diplomatie personnelle et entendit être le seul, dans ses États, à pouvoir user de ce qui lui apparaissait, à bon droit, comme un important levier de pouvoir, le roi n'hésita pas à entretenir des relations diplomatiques avec des gens dépourvus de la moindre légitimité politique au sommet d'un État, les Liégeois, je viens de le dire, mais aussi, à l'occasion des Catalans ou des Gantois révoltés, les uns, contre le roi d'Aragon, les autres contre Marie de Bourgogne. Ce faisant, il illustre parfaitement l'un de ces paradoxes dont l'histoire l'a jugé coutumier, lequel était ne pas appliquer à lui-même ce qu'il exigeait des autres.

Durant l'ensemble de son règne, Louis XI privilégiera les ambassades éphémères et passagères, tant celles qu'il envoya que celles qu'il reçut, alors même que celles-ci, sous l'impulsion toute particulière des principautés italiennes – Milan, Mantoue... –, se muiaient inexorablement en missions diplomatiques de longue durée. S'il rechignait, selon le conseil de Commynes¹⁹, à accueillir longuement à la cour de France les envoyés de ses ennemis, des espions perpétuellement en éveil selon le mémorialiste, Louis XI n'estimera pas non plus devoir mettre en œuvre cette réalité à son profit en terre étrangère, hanté qu'il était, en permanence, par le désir de tout contrôler et de restreindre au maximum la marge de manœuvre de ses officiers, ce qu'il ne pouvait évidemment accomplir dès lors qu'ils étaient loin de lui. À Prospero da Camogli, ambassadeur du duc de Milan en France un an avant l'avènement de Louis XI, et à ceux qui lui succédèrent, le roi n'opposa guère qu'un semblant d'envoyé permanent auprès du pape, en la personne du cardinal d'Estouteville, et quelques missions de longue durée pour Georges de la Trémoille et Pierre Doriole auprès du Téméraire, pour Charles Martigny, évêque d'Elne, à la cour d'Édouard IV d'Angleterre. À Liège comme dans les autres

aux Liégeois de deux hérauts). Sur ces diverses ambassades, voir HARSIN, « Liège entre France et Bourgogne », p. 227, 230-232, 235-241, 250-253. – J. DABIN, « La politique française à Liège au xv^e siècle », *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (= *B.I.A.L.*), t. 43, 1913, p. 118-119, 122-123, 125, 127, 132, 134-135, 142-143, 150-151, 156-158, 161-163, 172, 174. – HARSIN, *La Principauté de Liège*, p. 60-62. Sur ce qui suit, voir DEGERT, « Louis XI et ses ambassadeurs », p. 1-3. – FAVIER, *Louis XI*, p. 284-286.

19 — PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, éd. BLANCHARD, t. 1, p. 206-209 (éd., prés. et trad. DUFOURNET, t. 1, p. 358-361).

États auprès desquels Louis XI multiplia les ambassades, les délégations ne résidèrent que durant un laps de temps limité, généralement aux alentours d'un mois.

Au sujet des missions des ambassadeurs royaux français, l'on a pu dire que, contrairement aux ambassades italiennes dont les compétences seront étendues, chacune d'elles concernait une affaire unique ou un ensemble d'affaires connexes et qu'elle s'achevait lorsque les négociations qu'elle supposait connaissaient le succès ou l'échec. L'on n'a pas manqué de signaler également qu'entre ce en quoi consistaient les missions assignées officiellement par le roi de France à ses ambassades et ce dont celles-ci s'acquittaient effectivement sur le terrain, il y avait souvent comme un gouffre. L'exemple liégeois me semble, sur cet aspect des choses, comme sur la plupart de ceux évoqués ici, aller parfaitement dans le sens de ce qui précède. Quasiment chacune des délégations royales adressées à la population liégeoise se voit ou semble se voir confier la mission d'œuvrer en faveur de la paix, du rétablissement d'une entente cordiale entre Liège, son évêque et le duc de Bourgogne. Mais, à n'en pas douter, tout cela n'est qu'hypocrisie. La réalité apparaît en effet diamétralement opposée. Quelques exemples suffiront à le montrer. Vers le milieu de l'année 1464, les atteintes des Liégeois aux pouvoirs de leur prince furent rapportées par ce dernier à Philippe le Bon, lequel, *attrempant son premier bouillon de courroux par encore un différemment de froideur*, demanda au roi de France de les ramener dans le droit chemin. Un émissaire de Louis XI, qui avait jadis œuvré contre les intérêts des Bourguignons et que ces derniers suspectaient de vouloir recommencer, se présente donc à Liège, où il lui est fait un excellent accueil. Il se dit envoyé par le roi afin de savoir si les Liégeois, partis assiéger un château, entendaient, au retour, envahir les terres du duc Philippe le Bon, ainsi que le souverain français en avait été informé. Ayant appris qu'ils n'en avaient nullement l'intention, il fait connaître la nouvelle au roi, mais ne quitte Liège qu'après le retour de l'armée liégeoise. De cette bucolique, un chroniqueur au moins ne sera pas dupe. George Chastelain déclare en effet : *Les Liégeois rentrèrent à l'ordonnance du roy, qui ce leur manda ; mais continuèrent en haulx et fiers langages, sur la fiance du roy, qui ne l'eussent osé penser, fors sous son ombre*²⁰. Dans ces conditions, l'on imagine davantage l'émissaire royal en train d'aiguillonner les Liégeois que de les appeler à davantage de retenue²¹. Autre exemple : le 21 avril 1465, dans l'instruction relative à la mission diplomatique qu'il dépêche à

20 — Les deux citations : GEORGE CHASTELAIN, *Chronique*, t. 5, p. 17.

21 — Cf. n. 17, ambassade de Tristan l'Hermite.

Liège, le roi, qui s'adresse à la Cité de Liège, entend lui *communiquer de nos affaires et des choses nouvellement survenues au royaume*, lui transmettre quelques éléments d'information à propos de *l'avertissement qui nous a été fait des durs et estranges termes que le frère du duc de Bourbon, soydisant leur évêque, leur a tenus* et, pour ce faire, donne à ses émissaires *tous appointements, promettant par parole de Roi de les ratifier*. La réalité se révélera bien différente de ce à quoi semblaient devoir conduire ces paroles vagues et lénifiantes. Le 17 juin, la délégation, au nom du roi, Marc, marquis de Bade, mambour de la principauté de Liège – en d'autres termes celui qui devait à terme remplacer un Louis de Bourbon dont Liège ne voulait plus – et la Cité de Liège, concluaient une alliance entre eux et se promettaient un appui mutuel dans la guerre qu'ils entendaient soutenir contre le duc de Bourgogne et le comte de Charolais²². Une autre affaire, très explicite : à Liège, en février 1467, après avoir assuré les Liégeois de l'amitié de son souverain et voulu connaître les motifs des dissensions existant entre le prince-évêque et son peuple, l'ambassadeur de Louis XI fera l'apologie de la paix. Mais le bruit courra également que, *pro seductione communis populi*, il quitta Liège pour Rome où il demanda au pape Paul II de prendre des mesures contre Louis de Bourbon²³. Je mentionnerai enfin cet épisode d'octobre 1467, où, dans un premier temps, l'on voit l'un des représentants de Louis XI appeler les Liégeois à ne pas se laisser envahir par le ressentiment et à attendre les résultats d'une négociation qui a lieu à Bruxelles avant de se dresser contre le duc de Bourgogne, puis participer lui-même aux actions militaires liégeoises qui déboucheront sur le désastre de Brusthem du 29 octobre²⁴.

Venons-en, à présent, aux hommes qui donnèrent chair aux ambassades royales françaises. Il semble, là encore, que l'exemple liégeois s'inscrive assez bien dans l'organigramme diplomatique au large éclectisme établi par Louis XI. Y prennent part, tout d'abord, ceux que l'on a pu qualifier de « gentilshommes de race adonnés au service des armes, qui, pour être de moindre envergure, pouvaient encore donner l'éclat, toujours apprécié, dans les ambassades²⁵ ». Parmi ceux-ci, l'on retiendra, au sein de la délégation qui, en 1465, conclut avec Marc de Bade et la Cité de Liège une alliance dans le cadre de la guerre qui les opposait au duc de Bourgogne et au comte de Charolais, la personnalité éminente de

22 — Cf. n. 17, ambassade de Louis de Laval, seigneur de Châtillon, et consorts.

23 — Cf. n. 17, ambassade de Louis Raghier.

24 — Cf. n. 17, ambassade de Jean Royer.

25 — DEGERT, « Louis XI et ses ambassadeurs », p. 9.

Louis de Laval, seigneur de Châtillon. Ce conseiller-chambellan très écouté de Louis XI est aujourd'hui tout spécialement connu pour son mécénat²⁶. Il n'en a pas moins été, par ailleurs, un proche du dauphin Louis, qui le nommera gouverneur du Dauphiné (1448-1461, 1483) ; il sera aussi gouverneur de Gênes (1458/9-1463), gouverneur et lieutenant général de Champagne (1465-1472), grand-maître des eaux et forêts (1466), chevalier de l'Ordre de Saint-Michel (1469)²⁷. Doit aussi être mentionné, parmi les émissaires royaux de prestige, l'évêque de Troyes Louis Raguier (1450-1483), autre amateur célèbre de beaux livres, issu d'une famille parisienne proche du pouvoir et que Louis XI nommera à la présidence de la Cour des Aides dès 1465²⁸. C'est lui qui, à ce

26 — En particulier pour les Heures qu'il commandita à différents artistes, parmi lesquels le Berruyer Jean Colombe, un manuscrit qui, de par son programme iconographique et les quelque 1200 scènes historiées qui y ont été dénombrées, passe pour le manuscrit le plus richement enluminé du Moyen Âge finissant. Sur ce ms. PARIS, BnF, lat. 920, voir notamment : F. AVRIL et N. REYNAUD, *Les Manuscrits à peintures en France, 1440-1520*, Paris, 1993, p. 328-329, 332. — T. DELCOURT, « Un livre d'heures à l'usage de Troyes, peint par Jean Colombe. Une acquisition récente de la Médiathèque de Troyes », *Bulletin du Bibliophile*, 2006, p. 221-244. — F. AVRIL, M. HERMENT, F. BIBOLET, *Très riches heures de Champagne. L'enluminure en Champagne à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2007, p. 170-173. Voir encore *La passion des manuscrits enluminés. Bibliophiles français : 1280-1580*, Paris, 1991, p. 74-77. Il convient d'ajouter que Louis fut le commanditaire de l'œuvre littéraire tout entier du traducteur et compilateur Sébastien Mamerot, son clerc, serviteur et chapelain. Voir *Le Romuleon en français*. Traduction de Sébastien Mamerot, éd., introd. et notes par F. DUVAL, Genève, 2000. — ID., *La Traduction du Romuleon par Sébastien Mamerot. Études sur la diffusion de l'histoire romaine en langue vernaculaire à la fin du Moyen Âge*, Genève, 2001, p. 193-215. — G. TYL-LABORY, « Art. Sébastien Mamerot », *Dictionnaire des Lettres françaises. Le Moyen Âge*, éd. G. HASENOHR et M. ZINK, Paris, 1992, p. 1365-1366.

27 — Louis de Laval († 1488) était le fils d'Anne de Laval-Montmorency et de Jean V, comte de Montfort, seigneur de Kergolay et de Lohéac, qui prit le nom de Guy XIII († 1415) lorsqu'il succéda à son beau-père, Guy XII († 1412). Dans le Dauphiné, Louis semble avoir rallié le parti de Charles VII en 1456-1457. Son retour de Gênes est antérieur au 29 octobre 1463. Sur ce personnage, voir DUVAL, *La traduction du Romuleon par Sébastien Mamerot*, p. 217-239. — FAVIER, *Louis XI*, p. 114, 122, 160-162, 378, 436, 487, 529. — M. WALSBY, *The Counts of Laval. Culture, Patronage and Religion in Fifteenth- and Sixteenth Century France*, Aldershot, 2007, p. 23, 26-27, 32-34, 37-38, 52, 178 et les tabl. généal. — P.-R. GAUSSIN, « Les conseillers de Louis XI (1461-1483) », *La France de la fin du XV^e siècle. Renouveau et apogée. Économie – pouvoirs – arts. Culture et conscience nationales. Actes du colloque de Tours, Centre d'Études supérieures de la Renaissance, 3-6 octobre 1983*, sous la dir. de B. CHEVALIER et P. CONTAMINE, Paris, 1985, p. 111 (apparaît à huit reprises parmi le conseil de Louis XI). — G. DUPONT-FERRIER, *Gallia regia... ou État des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, t. 2, Paris, 1942, p. 111, 309-310. — L.-A. BERTRAND DE BROUSSILLON, *La Maison de Laval. 1020-1605. Étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitry*, t. 3, *Les Montforts-Laval. 1412-1501*, Paris, 1900, p. 12-14, surtout utile pour le cartulaire de Laval, p. 129-130, 186-187, 203-204, 245-248, 259, n° 1440, 1600, 1606-1608, 1649, 1664, 1708. Voir encore, pour mémoire, les Art. Laval (Louis de) de J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris, 1993, p. 562 et de F. LÉON, *Dictionnaire de biographie française (= D.B.F.)*, t. 19, Paris, 2001, col. 1504.

28 — Détenteur de diverses seigneuries, L. Raguier était également chanoine de Notre-Dame de Paris (1443) et de Saint-Pierre de Troyes (1448), doyen du chapitre d'Auxerre (1449). Il résigna l'évêché de Troyes en 1483 et mourut en 1488. Voir

que l'on a dit, en 1467, après avoir vanté à Liège les vertus de la paix, s'empressa de gagner Rome pour nuire à l'évêque de Liège. Dans la foulée, à l'été 1467, prirent la tête d'une mission de conciliation entre Bourbon et les Liégeois, mission largement infructueuse du reste, un autre prince ecclésiastique, l'évêque de Langres Guy Bernard (1454-1481)²⁹, un fidèle de Louis XI, qui en fit le premier chancelier de l'Ordre de Saint-Michel en 1469 et l'envoya prendre possession du duché de Bourgogne à la mort du Téméraire, et puis surtout le très puissant Antoine de Chabannes, comte de Dammartin (1408-1488), capitaine d'une compagnie de Charles VII puis de Louis XI entre 1423 et 1479, membre de l'armée de Jeanne d'Arc puis à la tête d'une compagnie d'écorceurs (1437). Après avoir pris le parti du dauphin en 1440, lors de la Praguerie, il deviendra conseiller de Charles VII (1447) et organisera notamment la captivité et le procès de Jacques Cœur. Disgracié à l'avènement de Louis XI, révoqué, banni (1462) et condamné à mort (1463), il participe à la Ligue du Bien public en 1465, mais est rétabli dans la faveur du roi la même année, devient le maître de son hôtel (1467), l'aide à se tirer d'affaire à Péronne, devient chevalier de l'Ordre de Saint-Michel (1469) et exerce nombre de responsabilités politiques et militaires en Auvergne, en Champagne, en Languedoc, en Limousin, en Picardie, en Artois et à Paris. Remercié en 1479, il se ralliera aux Beaujeu en 1483³⁰.

J. ROSEROT DE MELIN, *Le Diocèse de Troyes des origines à nos jours (III^e siècle-1955)*, Troyes, 1957, p. 138, 139, 426. Son testament, daté de 1485, est édité par C. LALORE, *Collection de documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale publiés par la Société académique de l'Aube*, t. 2, Troyes, 1882, p. 185-188. Sur L. Raguier mécène, voir F. BIBOLET, « Le mécénat troyen. Les bourgeois de Troyes à la fin du XV^e siècle », dans AVRIL, HERMENT, BIBOLET, *Très riches heures de Champagne*, p. 19.

29 — Sur ce personnage, voir *Dispatches with related Documents of Milanese Ambassadors in France*, t. 3, *1466 11 march – 29 june*, éd. V. ILARDI, DeKalb, 1981, p. 113-114 et n. 4, 147, 271 (ambassade en Angleterre, 1466). – P. CALENDINI, Art. Bernard Gui, évêque de Langres, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 8, Paris, 1935, col. 673-675. – B. LIMOUZIN-LAMOTHE, « Art. Bernard (Gui), évêque de Langres », *D.B.F.*, t. 6, Paris, 1954, col. 57-58. – D. LANNAUD, « Lectures, notes et sermons de Gui Bernard, évêque de Langres (1453-1481) », *Cahiers haut-marnais*, n°244-245, 2006, p. 3-17. – J.-M. MATZ, F. COMTE, *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500*, t. 7, *Diocèse d'Angers*, Turnhout, 2001, p. 233, et la notice en préparation de J.-V. JOURD'HEUIL, pour le vol. des *Fasti Ecclesiae Gallicanae* consacré à l'évêché de Langres. Je dois à ce dernier de chaleureux remerciements pour les informations nombreuses qu'il m'a communiquées sur Louis Raguier et sur Guy Bernard.

30 — Sur ce personnage, voir FAVIER, *Louis XI*, p. 58-59, 151, 174, 175, 212-214, 278-280, 326, 365-367, 462, 466, 472, 482, 506, 520, 530, 578, 586, 892, 906, 940. – Id., Art. Chabannes (Antoine de), *Dictionnaire de la France médiévale*, p. 229-230. – M. PREVOST, Art. Chabannes (Antoine I^{er} de), *D.B.F.*, t. 8, Paris, 1959, col. 93-95. – M. HARSGOR, *Recherches sur le personnel du conseil du roi sous Charles VIII et Louis XII*, t. 2, Lille-Paris, p. 1482-1487. – G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. 4, *L'Expansion de la royauté*, Paris, 1888, p. 191-199. – J. HEERS, *Louis XI*, éd. de poche, Paris, 2003, p. 31, 34, 45, 55, 162, 192, 248, 249. – G. MINOIS, *Charles VII. Un roi shakespearien*, Paris, 2005, p. 270, 385, 497. –

Devenu comte par son mariage et puissant par la grâce du roi, Antoine de Chabannes fait partie de ceux qui ont accompli quelque noviciat de fidélité au sein de cette pépinière de diplomates qu'était la maison du roi. À côté de ces émissaires issus des hautes sphères politiques et sociales du royaume de France, ainsi que des milieux curiaux, sans doute plus décoratifs que véritablement actifs, et d'agents qui semblent de rang intermédiaire, tout au moins au moment où ils accomplissent leur mission – l'on pourrait ainsi mentionner le trio qui rencontre les émissaires épiscopaux à Pont-à-Mousson au printemps 1478 : Jean d'Albret, seigneur d'Orval, futur gouverneur de Champagne (1488-1524), comte de Rethel, de Nevers (1490/1) et de Deux (1516)³¹, Jean d'Amboise, seigneur de Bussy³², et Guillaume de Hangest, comte de Dampierre et baron d'Arzillières, conseiller et chambellan de Louis XI³³ – ou

P.-R. GAUSSIN, *Louis XI, un roi entre deux mondes*, Paris, 1988, p. 35, 36. – Id., « Les conseillers de Charles VII (1418-1461). Essai de politologie historique », *Francia*, t. 10, 1982, p. 111 (12 mentions de présence dans le conseil royal). – Id., « Les conseillers de Louis XI », p. 115-116 (apparaît à 20 reprises dans le conseil de Louis XI, entre 1467 et 1475). – DUPONT-FERRIER, *Gallia regia...*, t. 1, p. 612 ; t. 2, p. 111-112 ; t. 5, p. 485.

31 — Dès février 1487, ce seigneur d'Orval (Bourbonnais) et de Châteaumeillan, baron de Lesparre, était lieutenant général du roi au gouvernement de Champagne ; il fut présent à tous les grands événements royaux français de son temps, en France ou ailleurs. Voir A. GANDILHON, Art. Albret (Jean d'), *D.B.F.*, t. 1, Paris, 1933, col. 1315-1317. – HARSGOR, *Recherches sur le personnel du conseil*, t. 1, p. 727-768. – DUPONT-FERRIER, *Gallia regia...*, t. 2, p. 114-115. – A. LUCHAIRE, *Alain le Grand, sire d'Albret. L'administration royale et la féodalité du Midi (1440-1522)*, 1^{re} éd., Paris, 1877, reprod. anast., Genève, 1974, p. 93 s. et *passim*.

32 — Lieutenant du gouverneur de Normandie (1492-1497), bailli de Chaumont-en-Bassigny (1499-1516), capitaine et gouverneur de Saint-Dizier, il était le fils de Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, et d'Anne de Beuil, et donc le frère du cardinal Georges d'Amboise ; Louis XI fit volontiers de lui l'un de ses ambassadeurs. Voir FAVIER, *Louis XI*, p. 286, 669. – J. BALTEAU, Art. 2. Amboise (Famille d'), *D.B.F.*, t. 2, Paris, 1936, col. 482-483. – DUPONT-FERRIER, *Gallia regia...*, t. 2, p. 154-155 ; t. 4, p. 251. – G. SOUCHAL, Le mécénat de la famille d'Amboise, *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4^e sér., t. 13, 1976, p. 519-520.

33 — Né en 1439, Guillaume de Hangest, comte de Dampierre-le-Château (Marne), baron d'Arzillières (Marne), était le fils aîné de Claude de Hangest, seigneur d'Arzillières, tué au siège de Pontoise en 1441, et de Claude de Tennarre, une Comtoise. Il fut capitaine des nobles de l'arrière-ban du bailliage de Vitry (Marne) (1470, 1471, 1473, 1477), capitaine de Saint-Dizier (Haute-Marne) (1469), notamment. Il épousa une riche héritière champenoise, Marguerite de Torcenay, fille de Jean de Torcenay, bailli de Chaumont, qui enquêta sur Jeanne d'Arc. † 1504. L'essentiel des informations qui précèdent m'ont été communiquées par Monsieur Gaylord BONNAFOUS (Universités Charles-de-Gaulle – Lille 3), que je remercie vivement. Voir aussi LOUIS XI, *Lettres*, t. 10, p. 361-364, spéc. p. 362 n. 3. – DUPONT-FERRIER, *Gallia regia...*, t. 6, p. 205. Ajoutons à cela Hector d'U(s)sel, Uzel, du Sel, chevalier, seigneur de Languesse, Longuesse, Lainville, Mazy, capitaine de la place de Meulan au bailliage de Mantes (1465-1474), puis capitaine du Pont de Meulan (janv. 1474-1479) (*Ibid.*, t. 4, p. 86) ou Jean Cholet, chevalier, seigneur de la Choletière, de Dangeau et de Pommeray, conseiller et maître d'hôtel du roi, maître général visiteur et gouverneur de l'artillerie de France (dès 1477), chargé de diverses missions en rapport avec le procès du duc d'Alençon, mentionné dans de nombreuses pièces relatives à la remise de Savone au lieutenant du duc de Milan (1464), † 1479 (LOUIS XI, *Lettres*, t. 4,

de plus basse extraction, dont l'on cerne plus ou moins bien le profil – je pense à Pierre *Jodii, miles armatae militiae*, professeur dans les deux droits, qui avait toujours une flèche à la main³⁴, au seigneur Jean (not) de Sainte-Camelle³⁵, au sénéchal ou bailli de Lyon d'origine lombarde François Royer³⁶, qui prit part à la bataille de Brusthem, ou encore au sénéchal ou bailli de Vitry Thierry de Lenoncourt³⁷, qui n'en est pas à sa première mission en 1478, il est peut-être souhaitable d'en évoquer d'autres, plus intéressants car issus des rangs de ceux que l'on a appelés à bon droit « les gens de peu aux responsabilités exorbitantes³⁸ ». Je mentionnerai tout d'abord, pour l'année 1465, Jacques de la Royere, secrétaire de Louis XI le 21 avril 1465, qui figure dans le compte du demi-marc d'or pour les années 1471-1476, dont le contreseing apparaît dans les registres du Trésor des Chartes en mars 1477 et en février 1481 et qui est enfin lieutenant du bailli de Troyes aux environs de 1484. Et puis il y a également Aymar de Poisieu, dit Capdorat, « Tête

p. 42 et n. 2, 59. – *Dépêches des ambassadeurs milanais*, t. 1, p. 342-344, 353 ; t. 2, p. 106, 111 s., 120, 140 ; t. 3, p. 175, 387-388).

34 — Cf. n. 17, ambassade de Pierre *Jodii*.

35 — Jean de Castel-Verdun, dit de Sainte-Camelle, seigneur de Puicalvel, écuyer d'écurie et conseiller du roi de France, fut recteur de la part antique de Montpellier de 1461 à 1477, et député par la ville de Montpellier aux états généraux de Tours de 1468. Voir LOUIS XI, *Lettres*, t. 3, p. 1 et n. 1-2. – DUPONT-FERRIER, *Gallia regia...*, t. 4, p. 213. – N. BULST, *Die französischen Generalstände von 1468 und 1484. Prosopographische Untersuchungen zu den Delegierten*, Sigmaringen, 1992 p. 81.

36 — Bailli de Mâcon, sénéchal ou bailli de Lyon, écuyer conseiller et chambellan du roi, seigneur de Pevrin (Isère), de 1462 à 1473, ce fidèle du roi sera aussi volontiers son ambassadeur. Originaire d'Asti, les Italiens l'appellent Roero et Chastelain le dit Savoyard. Voir DUPONT-FERRIER, *Gallia regia...*, t. 3, p. 584-586, 615 ; LOUIS XI, *Lettres*, t. 2, p. 57-58 et n. 2, 115, 156-157, 255-257, 267-269, 327-329 et n. 1, 349-352 ; t. 3, p. 138-139, 201-203, 251-252 ; t. 4, p. 157 n. 1 ; t. 5, p. 134-135. – *Dépêches des ambassadeurs milanais*, t. 1, p. 91 n. 1, 275, 304, 317, 384, 408, 411 ; t. 4, p. 137, 169, 273-274, 317. – *Dispatches with related Documents of Milanese Ambassadors in France*, t. 3, p. 5, 12 n. 7. – FAVIER, *Louis XI*, p. 170, 218, 435, 563, 564, 845.

37 — Ce familier du roi Louis XI avait été bailli de Vitry durant dix-sept années sous Charles VII (1444-1461), passa au service de son fils cadet Charles de France (valet de chambre, conseiller et chambellan), qui en fit le gouverneur et capitaine de La Rochelle (1470, 1472), avant, à la mort de ce dernier, de redevenir bailli de Vitry (1474-1483) et de recevoir quelques seigneuries de Louis XI. Il remplit diverses missions diplomatiques pour le roi, mourut peu après ce dernier (1483), eut son petit-fils pour successeur, alors que son fils était maître d'hôtel de Charles VIII. Il est mentionné cinq fois et au cours de quatre années dans l'entourage du roi, entre 1471 et 1481. Voir LOUIS XI, *Lettres*, t. 4, p. 294-298, spéc. p. 296 n. 1 ; t. 5, p. 328 ; t. 6, p. 138-139, 306-310 ; t. 8, p. 44-45. – DUPONT-FERRIER, *Gallia regia...*, t. 5, p. 346 ; t. 6, p. 178-179, 199-200. – FAVIER, *Louis XI*, p. 287, 604, 742. – GAUSSIN, *Louis XI*, p. 249. – ID., « Les conseillers de Louis XI », p. 110. Durant l'ambassade liégeoise, Lenoncourt était accompagné de Jean de Paris, conseiller au Parlement de Paris (LOUIS XI, *Lettres*, t. 5, p. 367 ; t. 10, p. 412), de Nicolas Cuissotte, universitaire, procureur du roi au bailliage de Vitry (1469, 1481), lieutenant général du bailli de Vitry (1484-1497) (DUPONT-FERRIER, *Gallia regia...*, t. 6, p. 181-182, 191), et d'Henri le Membru, conseiller de la ville de Reims (LOUIS XI, *Lettres*, t. 6, p. 307 n. 4).

38 — FAVIER, *Louis XI*, p. 275.

dorée », en raison de sa chevelure d'un blond éclatant, lequel accompagne Louis de Laval à Liège en 1465. Issu d'une famille de châtelains du Dauphiné méridional dont le dauphin Louis fit la fortune, il est le maître d'hôtel et le conseiller de celui-ci dès 1444. Il reçoit diverses châtelanies et est chargé de plusieurs missions de confiance, notamment liées au mariage du roi avec Charlotte de Savoie. Louis XI le fera chevalier, bailli de Mantes et capitaine de Montereau (1461). Il est l'un des réorganiseurs de l'armée et sera, jusqu'à sa mort, en 1477, capitaine général des francs archers pour le secteur Nord-Ouest de la France³⁹. Et puis, l'on signalera tout spécialement et en dernier lieu Tristan l'Hermitte, que Charles VII dépêche à Liège à la fin 1458, chargé d'une mission qui reste totalement mystérieuse, malgré et pour tout dire à cause de ce qu'il en est dit à la cour de France⁴⁰, puis qui y réapparaît sur l'ordre de Louis XI, en juin ou en juillet 1464, officiellement pour tempérer l'ardeur belliqueuse des Liégeois à l'égard du pouvoir bourguignon, dans les faits peut-être pour attiser les braises du conflit⁴¹. Issu d'une famille de petite, mais bonne noblesse, capitaine en Champagne, maître de l'artillerie, prévôt des maréchaux, sous Charles VII, un poste qu'il conservera jusqu'à sa mort, seigneur de Moulins et du Bouchet, homme de main, « redoutable instrument à châtier » de Louis XI, en Normandie et en 1466 notamment, Tristan l'Hermitte est à coup sûr, avec Olivier Le Daim, qui se trouvait à la tête d'une ambassade royale française que Louis de Bourbon rencontrera à Gand début mars 1477⁴², le chef de file de ces hommes de l'ombre auxquels le roi confia l'envers du décorum de la politique : enquêtes et arrestations de suspects, participations aux tribunaux d'exception – ceux qui condamnèrent Charles de Melun ou le cardinal Balue, en l'occur-

39 — *Ibid.*, p. 125, 221-222. – GAUSSIN, *Louis XI*, p. 129. – DUPONT-FERRIER, *Gallia regia...*, t. 4, p. 57-58, 80, 125. Notice biographique dans LOUIS XI, *Lettres*, t. 1, p. 374.

40 — GEORGE CHASTELAIN, *Les Fragments du livre IV révélés par l'Additional Manuscript 54156 de la British Library*, éd. J.-C. DELCLOS, Genève, 1991, p. 182, 200-201. – MATTHIEU D'ESCOUCHY, *Chronique*, éd. G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, t. 2, Paris, 1863, p. 403. – HARSIN, « Liège entre France et Bourgogne », p. 221. – DABIN, « La politique française à Liège au XV^e siècle », p. 111.

41 — Cf. n. 17.

42 — PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, éd. BLANCHARD, t. 1, p. 369, 375-379 (éd., prés. et trad. DUFURNET, t. 2, p. 219-221, 229-235). – THOMAS BASIN, *Histoire de Louis XI*, t. 3, p. 30-33. – HARSIN, *La Principauté de Liège*, p. 39. Sur ce personnage, cf. F. DE REIFFENBERG, *Notice sur Olivier le Diable ou le Dain, barbier et confident de Louis XI*, Bruxelles, 1829. – G. PICOT, « Procès d'Olivier Le Daim », *Séances et Travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques (Institut de France)*, 37^e année, nlle sér., t. 8, 1877, p. 485-537 ; J.-P. BOUDET, « Faveur, pouvoir et solidarités sous le règne de Louis XI : Olivier Le Daim et son entourage », *Journal des Savants*, 1986, p. 219-257. – *Id.*, « Genèse et efficacité du mythe d'Olivier Le Daim », *Médiévales*, t. 10, 1986, p. 5-16.

rence, pour l’Hermite⁴³ –, espionnage, missions et tractations secrètes. En tout état de cause, grâce à ces émissaires, en particulier les derniers évoqués, et pour des tâches telles que l’assassinat de Louis de Bourbon, projeté en 1477 et concrétisé en 1482, Louis XI était parfaitement en mesure de dénicher à Liège la perle rare susceptible d’y devenir l’entrepreneur de ses basses besognes⁴⁴. Je ferai encore deux remarques pour achever mon propos sur les ambassades royales françaises à Liège. Comme ambassadeurs, Louis XI usa de ses hérauts. En mai 1482, deux d’entre eux déclarèrent à Liège qu’ils étaient envoyés par le roi, que des trêves entre les deux ennemis qu’étaient Bourbon et le Sanglier avaient été proclamées à Mézières et que nul ne pouvait porter préjudice à la patrie liégeoise. Ils en profitèrent pour réclamer le retour de Guillaume de la Marck. Bien mal leur en prit, car, alors qu’ils se dirigeaient vers Chiny où résidait La Marck, un appel aux armes mena l’un d’eux à la mort, une échauffourée dont Louis de Bourbon fut rendu responsable⁴⁵. Soulignons enfin qu’aucun ambassadeur envoyé à Liège n’y revint une seconde fois. Nul doute que, pour Louis XI et selon son expression, mettre « d’autres lévriers à la queue⁴⁶ » constituait le meilleur moyen pour couper court à toute concession intempestive faite, au cours d’une négociation, par un ambassadeur trop indépendant ou vraiment peu perspicace.

Des nombreuses ambassades envoyées par les Liégeois au roi de France, en particulier de leur déroulement et de l’identité de ceux qui en faisaient partie, il n’est pas dans nos intentions de parler longuement ici. Il est d’ailleurs bien moins de choses à dire que sur celles que Louis dépêcha à Liège. Cela tient sans doute partiellement au fait que l’arrivée d’une ambassade liégeoise à Paris, à Tours ou ailleurs, était un fait parfaitement anodin pour la cour, et, par suite, pour les chroniqueurs qui narraient son quotidien, tandis que, parmi les auteurs liégeois, aucun émissaire du puissant ami français ne passait inaperçu et il devait être rendu compte de sa mission et de son séjour de manière aussi précise que possible. Les objectifs poursuivis lors de ces missions diplo-

43 — Sur ce personnage, voir FAVIER, *Louis XI*, p. 275, 276, 299, 488. — DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. 5, p. 29 et n. 4, 73 n. 2, 171, 188, 385. — GAUSSIN, *Louis XI*, p. 127, 132, 163, 234. — J. FAVIER, Art. « L’Hermite (Tristan) », *Dictionnaire de la France médiévale*, p. 570. — HEERS, *Louis XI*, p. 165. Voir aussi LOUIS XI, *Lettres*, t. 3, Paris, 1887, p. 86 n. 1.

44 — Voir article mentionné à la n. 12.

45 — Cf. n. 17.

46 — Une expression cynégétique (DEGERT, « Louis XI et ses ambassadeurs », p. 14-15) convenant parfaitement à ce grand amateur de chasse qu’était Louis XI. Voir l’étude de B. SCHNERB, ici-même.

matiques par les émissaires de la population principautaire – je dois faire l’impasse ici sur les desseins, parfois très différents, voire inverses, des représentants du prince-évêque, du chapitre cathédral de Saint-Lambert ou de la noblesse – participent toujours des mêmes préoccupations : assurer le roi de France de leur amitié, le rassurer sur leur fidélité à son égard, se justifier lorsque Louis XI soupçonne quelque crime de leur part, se mettre à sa disposition et puis surtout rappeler au roi les engagements qu’il a pris en leur faveur et l’appeler à davantage encore de soutien lorsque les Liégeois s’estiment lésés par le chef de leur État ou ses puissants amis bourguignons⁴⁷. Quant à ceux qui, pour des laps de temps souvent difficiles à apprécier, se présentent devant le roi au nom de la Cité de Liège, ce sont généralement les plus hautes instances de son administration que celle-ci délègue, tout spécialement des bourgmestres, en fonction ou récemment sortis de charge, parfois pour la circonstance⁴⁸.

Voilà pour les aspects techniques, si l’on peut dire, des ambassades liégeoises à la cour de France. Toutefois, à mon sens, leur intérêt historique va au-delà de cela. En effet, l’une d’entre elles tout au moins a permis à un chroniqueur liégeois d’exprimer son opinion à l’égard du souverain français, lui qui, davantage, me semble-t-il, que ses homologues, les Jean de Looz, Henri de Mérica et autres Thierry Pauwels, a eu soin d’évoquer de façon assez détaillée certaines intrusions de Louis XI dans l’histoire de sa patrie : je veux parler d’Adrien d’Oudenbosch, un moine de l’abbaye liégeoise de Saint-Laurent, né peu avant 1425 et décédé vers la fin de l’année 1482, témoin oculaire des faits qu’il commence à rapporter au plus tôt en 1469 et aussi l’une des meilleures sources

47 — Ainsi, en oct. 1464, les Liégeois, particulièrement bien accueillis par un Louis XI qui offre de les aider, viennent dénoncer les violences portées contre eux, confirmer leur volonté de suivre ses ordres et souligner qu’ils ne craignent pas de guerroyer contre le duc de Bourgogne, précisant de façon significative *che loro sono e voleno essere Francexi* (*Dépêches des ambassadeurs milanais*, t. 2, p. 290-291. – ADRIEN D’OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 100. – HARSIN, « Liège entre France et Bourgogne », p. 229). À Pâques 1465, *Leodienses miserunt nuntium ad regem, recommendantes se ei, et offerentes obsequia* (ADRIEN D’OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 113 n. a).

48 — Épinglons, parmi d’autres, 1) Jean de la Boverie, dit de Ruyte, bourgmestre présent à la droite de Louis de Bourbon, lors de sa Joyeuse Entrée à Liège en 1456, qui épousa la fille du panetier héréditaire du prélat liégeois, et fut également échevin, maintes fois bourgmestre de Liège ainsi qu’avoué de la Cité, 2) Guillaume de Berloz dit de Brus, lui aussi bourgmestre de Liège, après avoir accompagné le prédécesseur de Bourbon, Jean de Heinsberg, durant son voyage de Terre sainte, en 1444, ou encore 3) Gilles de Metz, bourgmestre de Liège, notamment en 1460, qui, accusé de collusion avec l’ennemi bourguignon, finira décapité sur les degrés de la cathédrale de Liège, en 1466. À leur propos, voir M. FRANCKSON, *Les Bourgmestres de Liège au Moyen Âge. Des origines à la Paix de Saint-Jacques (1487)*, t. 2, *Les hommes*, Mém. de Lic. en Histoire dactyl., Université de Liège, 1982-1983, p. 56-61, 30-31, 156-158.

narratives dont disposent les historiens pour reconstituer le passé liégeois de la seconde moitié du xv^e siècle⁴⁹. Le chroniqueur tient le récit des événements qu'il rapporte de la bouche même d'un de leurs protagonistes. En 1461, son règne à peine commencé, le roi nourrit un ressentiment extrême contre les Liégeois et une invasion du pays de Liège par les troupes françaises paraît imminente. Louis entend manifestement refuser son pardon à ceux qui ont voulu le priver de la couronne de France et, en particulier, aux Liégeois. Une ambassade, exigée par le souverain français et que Louis de Bourbon lui-même appelait de ses vœux, mais que, paradoxalement, certains de ses partisans s'efforcèrent de décourager, se dirigea alors vers Paris et la résidence royale, dans l'espoir d'amender une situation pour l'heure bien compromise. Avant même d'avoir pu se réunir et, on peut le penser, élaborer un discours cohérent, les membres de la délégation furent priés de se présenter devant le roi. Celui-ci exige de savoir s'ils ont eu l'outrecuidance de vouloir le livrer à Charles VII, à l'heure où celui qui n'était encore que dauphin de France, pour le moins en délicatesse avec son père, s'était réfugié à la cour de Philippe le Bon, pourquoi ils n'y sont jamais venus le visiter et quelles peuvent bien être les raisons pour lesquelles ils adoptent à son égard un comportement différent de celui qu'ils avaient observé envers Charles VII. Le roi devient alors bien plus affable que ne l'avaient prévu les Liégeois, tout au moins avec certains d'entre eux. Car Louis XI sait parfaitement que, dans sa panoplie du parfait politique, le principe qui veut qu'il est plus facile de régner lorsque l'on a, par avance, divisé ses ennemis est des plus efficaces. Si, malgré les dénigrements de quelque émissaire princier et, à travers lui, du prélat liégeois lui-même, le roi se montra finalement indulgent ou feignit de l'être envers les représentants du peuple liégeois, adoubant certains d'entre eux ou leur faisant des présents pour la circonstance, et s'il leur accorda, ainsi qu'à leur cité, la protection qu'ils attendaient de lui, il adopta en revanche une attitude résolument distante envers les envoyés du prince et du chapitre de sa cathédrale, lesquels estimaient, pour leur part, que la protection du roi ne pouvait être ni sollicitée, ni acceptée. Les uns, accueillis à la table du roi,

49 — À son propos, voir S. BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège au Moyen Âge. Étude critique*, Bruxelles, 1903, p. 619-625. — P. HARSIN, « Les chroniqueurs de l'abbaye de Saint-Laurent au xv^e siècle », *Saint-Laurent de Liège. Église, abbaye et hôpital militaire. Mille ans d'histoire*, éd. R. LEJEUNE, Liège, 1968, p. 95-96. — T. TOUSSAINT, « Adrien d'Oudenbosch : un chroniqueur liégeois du quinzième siècle », *B.I.A.L.*, t. 108, 1996, p. 23-73. Voir encore la synthèse suivante : A. MARCHANDISSE, « Histoire et chroniques du xiv^e au xvi^e siècle », *Florilège du livre en Principauté de Liège (ix^e-xviii^e siècles)*, sous la dir. de P. BRUYÈRE et A. MARCHANDISSE, Liège, 2009, sous presse.

connaîtront l'ivresse de la jubilation, les autres, en particulier le prince-évêque, s'en retourneront à Liège en maugréant. C'est par la confirmation de trois privilèges accordés en 1460 par Charles VII que s'achève ce que l'historien liégeois Godefroid Kurth a qualifié à bon droit de « chef-d'œuvre de prestidigitacion diplomatique⁵⁰ », une manipulation politique très adroite dont Oudenbosch ne fut assurément pas dupe⁵¹. Mais la description, tout en finesse, de ce que l'on ne connaît que trop bien, à savoir la politique façon Louis XI, se transforme en objurgations taraudantes chez un chroniqueur liégeois qui vit au jour le jour les événements malheureux que connaissent Liège et les pays voisins en ce crépuscule du Moyen Âge, en particulier au cours de deux épisodes des plus évocateurs. Dans un premier temps, très précisément alors que, le 2 novembre 1468, après la chute de Liège, le Téméraire s'interroge sur le sort qu'il convient de réserver à la cité vaincue, Oudenbosch décrit le roi de France élaborant une réponse en forme de parabole. Il lui donne à peu près la forme suivante : « Beau cousin, sachez que mon père avait près de sa chambre un arbre très élevé dans lequel nichaient des corbeaux. Comme ils le fatiguaient par leurs croassements, à deux reprises il fit détruire le nid. Cela ne les empêcha pas de choisir le même arbre l'année suivante. Aussi mon père le fit-il abattre et, dès ce moment, il put dormir en paix ». Et Oudenbosch d'exprimer son effarement : « Voilà qui est pour le moins ahurissant : les Liégeois ont défié le duc de Bourgogne dans l'intérêt du roi. Pleinement confiants en sa personne, ils ont préféré par deux fois briser la paix, afin de mieux poursuivre la guerre, en son nom et en arborant ses armes. Et, *in fine*, ils ont été rien de moins que payés d'ingratitude : le roi de France n'a rien trouvé de mieux que de se dresser contre eux et d'aider de ses troupes et de ses conseils un duc de Bourgogne décidé à les exterminer »⁵². L'opinion d'Oudenbosch à l'égard de Louis XI n'est guère plus favorable lorsqu'il narre l'invasion française des possessions bourguignonnes dans les premiers mois de 1477 et, plus précisément, une attitude envers Marie de Bourgogne qui lui paraît totalement inadmissible de la part de celui, *quam levavit de sacro fonte. Non cessat continuo ulterius damna inferre ipsi domicellae,*

50 — G. KURTH, *La Cité de Liège au Moyen Âge*, t. 3, Bruxelles-Liège, 1910, p. 178.

51 — ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 73-77. — JEAN DE LOOZ, *Chronicon*, p. 12-13. — GEORGE CHASTELAIN, *Chronique*, t. 4, p. 69-71, 119-120. — Id., *Les fragments du livre IV*, p. 295-296. — THOMAS BASIN, *Histoire de Louis XI*, t. 3, p. 48-51. — DABIN, « La politique française à Liège au XV^e siècle », p. 114-116. — *R.C.L.*, t. 4, p. 29-35. — HARSIN, « Liège entre France et Bourgogne », p. 223-224, 245-247. — R. AMBÜHL, *Le Séjour du futur Louis XI dans les pays de Philippe le Bon (1456-1461)*, Baisy-Thy, 2002, p. 164-165.

52 — ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 218-219.

quod est lamentabile referre de tanto principe, s'exclame-t-il. Et il conclut en disant : *utens potius voluntate sua quam ratione*, il mit en coupe réglée les territoires de la Picardie, de la Somme et de la Flandre, et poursuivit une guerre injuste contre sa filleule, malgré les prières et les offres de cette dernière⁵³.

* * *

Je conclus d'un mot. J'ai tenté dans les lignes qui précèdent essentiellement de montrer combien le dispositif diplomatique appliqué par Louis XI à ses alliés liégeois, alliés à la mode de Bretagne s'entend, qu'il s'agisse du nombre ou de la qualité des ambassadeurs reçus à Liège, de l'ampleur ou de la durée de leur mission, des divergences sensibles entre celle qui leur était assignée par le roi et ce qu'ils en faisaient sur place, correspond, en de nombreux points, à ce que nous savons – mais le sujet devrait être largement approfondi – de la manière dont le roi de France concevait les échanges internationaux. Ce qu'a estimé pouvoir dire de ceux-ci celui qui est assurément l'un des meilleurs chroniqueurs liégeois du xv^e siècle et, plus globalement, ses propos concernant Louis XI m'ont également permis d'exposer, certes brièvement – mais je doute qu'il eût été possible d'être beaucoup plus précis –, quels pouvaient être les sentiments suscités dans l'historiographie liégeoise du temps par un souverain français, qui, et ce n'est pas contestable, s'est maintes fois joué de ceux qu'il nommait ses *especiiaux amis* liégeois. Aussi, lorsque, presque à l'issue de sa biographie de Louis XI, Jean Favier, tout à la fascination que lui inspire un personnage qui, à n'en pas douter, le mérite, estime que certains de ces devanciers contemporains – il parle notamment de Peter Lewis – ont cédé à l'image noire de Louis XI et qu'il semble le regretter⁵⁴, peut-être oublie-t-il l'espace d'un court instant que, pour l'historien qui, en bonne et saine méthode, se fonde sur des sources et, très précisément, sur des textes comme celui d'Adrien d'Oudenbosch, tout à la fois explicite et de qualité, il ne peut guère en être autrement.

Alain MARCHANDISSE
Maître de recherches du F.N.R.S.
Université de Liège

53 — *Ibid.*, p. 242, 243, 247-248 (les citations).

54 — FAVIER, *Louis XI*, p. 909-917, spéc. p. 914-915.

Corrigenda

Les corrections apportées sur épreuves n'ayant malheureusement pas été prises en considération, le lecteur voudra bien tenir compte des corrections qui suivent :

P. 50, fin de la n. 5, "mentionné n. 10" au lieu de "mentionné n. 9".

P. 51, 1^{re} ligne, "sous Jean sans Peur et de la thèse de doctorat..." ; n. 9, 1^{re} ligne, supprimer tout ce qui est avant "voir" et mettre une majuscule à ce mot.

P. 54, 10^e ligne avant la fin des notes, remplacer "Chelotière" par "Choletière".

P. 55, n. 21, "n. 18" au lieu de "n. 17".

P. 56, n. 22, 23 et 24, "n. 18" au lieu de "n. 17".

P. 61, n. 34, "n. 18" au lieu de "n. 17".

P. 62, n. 41, "n. 18" au lieu de "n. 17".

P. 63, n. 44, "n. 13" au lieu de "n. 12" ; n. 45, "n. 18" au lieu de "n. 17" ; n. 46, remplacer "ici-même" par "ici même".

P. 17 n. 49, 2^e ligne avant la fin des notes, "Principauté de Liège, du IX^e au XVIII^e siècle" au lieu de "Principauté de Liège (IX^e-XVIII^e siècles)" ; dernière ligne des notes, remplacer "sous presse" par "p. 116 et *passim*".